

La Responsabilité de l'agent immobilier

7 heures

(Inclus 2 H de déontologie et 2 H de non-discrimination)

Objectifs de la formation :

- Être en mesure d'appréhender les enjeux liés à l'exercice des métiers de l'immobilier.
- Être apte à apprécier la responsabilité civile et pénale du mandataire.
- Être capable d'exercer dans les règles déontologiques et agir en garantissant la non-discrimination.
- Être capable d'exercer en toute sécurité son devoir de conseil et d'information.

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toutes autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs. C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 7 heures sur 1 journée

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 375 € HT soit 450 € TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 325 € HT soit 390 € TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : 1900 € HT soit 2280 € TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

Email :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers d'un questionnaire tout au long de la formation.

Evaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.

Les + de la formation : Permet de valider les heures de formation obligatoire dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente.
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1 (matin) :

1) Tour de table

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
QCM de positionnement

2) Les notions de responsabilité civile et pénale

Le droit commun de la responsabilité
La mise en œuvre de la responsabilité

3) La responsabilité civile et pénale des agents immobiliers

La responsabilité civile des agents immobiliers :
irrégularité du mandat, obligation de conseil...
La responsabilité du gestionnaire : discrimination...
L'indemnisation
La responsabilité pénale : non-respect de la loi Hoguet, perception de rémunération illicite, ..
Les différentes sanctions

4) Les devoirs de conseil et d'information

Définitions, Agent immobilier et devoir de conseil immobilier
Devoir de conseil immobilier et limites

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier
depuis 14 ans, diplômée de l'ICH
(Institut de la Construction et de
l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

5) Le respect du Code de Déontologie

Le rôle du C N T G I, Le code de déontologie
Les principes posés par le Code de Déontologie

Jour 1 (après-midi) :

6) La réglementation anti-blanchiment

Les mécanismes du blanchiment et les circuits de l'argent sale
Les différentes techniques de blanchiment
Le cadre juridique du blanchiment
Les Directives européennes et leur transposition en droit
français
Le rôle de l'agent immobilier et les différents niveaux
de vigilance
La déclaration de soupçon
Identification du client (KYC) et du bénéficiaire effectif de
la relation d'affaires
Responsabilités et sanctions en cas de manquement
La mise en place des dispositifs de conformité adaptés au sein de
l'agence
La formation des équipes

7) La réglementation anti-discrimination

Définition
Les principaux acteurs de la lutte contre la discrimination
La matérialisation d'une discrimination
La discrimination directe et indirecte
Les actes de discrimination les plus courants
La sensibilisation des collaborateurs
La matérialisation de la preuve de la non-discrimination

8) La gestion des données personnelles des clients (RGPD)

Evolution de la protection des données personnelles
Les définitions relatives aux données, aux fichiers et
aux traitements
Les droits des personnes au regard de leurs données
personnelles
Les acteurs impliqués dans les traitements de données
Les contrôles et sanctions de La CNIL
La « conformité RGPD » au sein d'une agence immobilière

9) Test de positionnement des acquis

QCM

10) Bilan de la formation

Tour de table